FEDERALE 2 FEMININE

LIGUE OCCITANIE

2026/2027

1- PRINCIPES GENERAUX

Pour la saison 2026/2027, toutes les associations ou rassemblements d'associations ayant transmis un formulaire d'engagement complété

avant le dimanche 06 septembre 2026

Participeront à cette compétition

Fonctionnement général

Pour la saison 2026/2027, la Fédérale 2 Féminine fonctionnera en deux temps. Une première phase régionale pendant laquelle les associations engagées s'affronteront dans un championnat régional élaboré par les ligues régionales.

Ainsi, 6 ligues ou regroupement de ligues ont été déterminés pour la phase régionale :

- Ligue Occitanie
- Ligue Nouvelle-Aquitaine
- Regroupement des ligues : Auvergne-Rhône-Alpes + Bourgogne Franche Comté + Grand Est
- Regroupement des ligues : Normandie + Bretagne + Centre Val de Loire + Pays de la Loire
- Regroupement des ligues : Ile-de-France + Hauts de France
- Regroupement des ligues : Sud + CORSE

A l'issue des phases régionales, se déroulera le Championnat de France de Fédérale 2 Féminine. 32 associations seront qualifiées pour cette phase finale nationale qui débutera en 1/16ème de finale.

Le nombre de qualifiés par ligue ou regroupement de ligues est fonction du nombre d'équipes engagées.

La participation des associations aux compétitions régionales ou fédérales est liée au respect des dispositions des Articles 350 et 351 des Règlements Généraux de la F.F.R. (saison 2026/2027).
La commission de contrôle des obligations veillera à la bonne application de ses dispositions et établira les comptes rendus utiles à la prise éventuelle, de décisions.

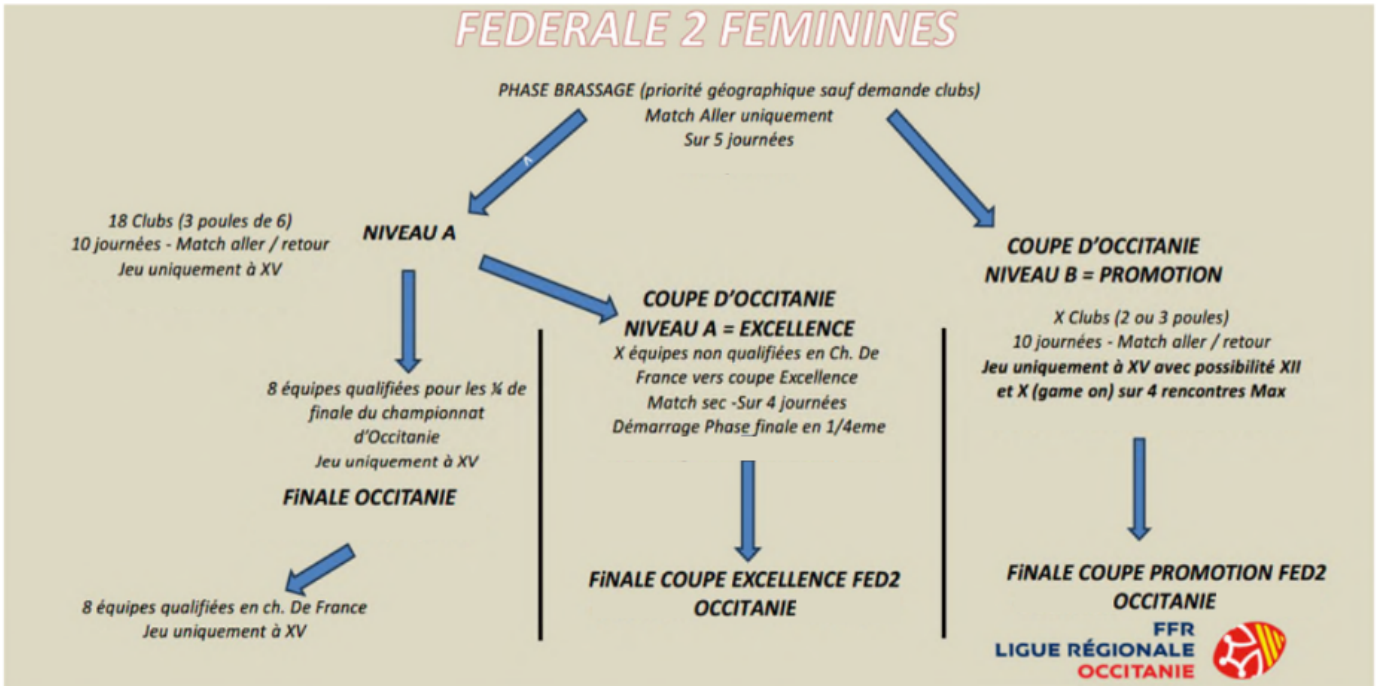
Le Comité Directeur ou le Bureau de la L.O.R. pourront prendre toutes décisions qu'ils jugeront conforme à l'intérêt général du rugby sur toutes les dispositions sportives qui seront soumises à son examen et qui ne se trouveraient pas expressément prévues au présent règlement.

Les décisions prises par le Bureau et le Comité Directeur de la L.O.R. peuvent prendre la forme d'avis hebdomadaires. Ces publications sont réalisées par voie électronique, via le site Internet de la FFR (www.ffr.fr) et/ou de la L.O.R, ou via la messagerie électronique officielle des clubs (codeclub@ffr.fr).

2- LA PHASE REGIONALE OCCITANIE

A. LES PARTICIPANTES :

Département	Equipe 2026 / 2027
Ariège 09	RAS Les Rambailleuses d'ariège
	Sporting Club Appameen
Aude 11	U S Carcassonnaise
Averyron 12	RAS Camares - Lacaune - Saint Affrique
	Rodez Rugby
	Levezou Ségala Aveyron XV
Cantal 15	Stade Maursois
Haute Garonne 31	Toulouse Université Club
	Rugby Club St Jory Bruguières
	Stade Saint-Orennais XV
	RAS Tournedrune
	U S L'isloise
	R C Labarthe Sur Leze
	Toec Toac FCT Rugby
	RAS Net Rugby XV
	Pays Sud Toulousain Rugby Féminin Carbonne
	Grenade Sports
	U S Colomiers
Gers 32	Rugby Club Auch
	Masseube XV
	RAS AGS (Isle Jourdain)
	RAS Féminines Armagnac Tenareze
Hérault 34	RAS Novas Montpellier Mauguio
	ST Gely Pic ST Loup Rugby
Lot 46	Stade Marivalois
	RAS RRNQ (ST Céré)
	RAS Pole Rugby Quercy Féminin
	Groupe Sportif Figeacois
Hautes Pyrénées 65	RAS Las Petitas du Piémont
	RAS Stado TPR - IBOS
	US Adeenne
	RAS Entente Bagneres Baronnies
	RAS Le XV des FADAS ESCA - TOURNAY SPORTS
Pyrénées Orientales 66	Rugby Club Féminin Vallespir
Tarn 81	Castres Olympique
	Olympique Labruguiere XV
	Sporting club albigeois
Tarn & Garonne 82	Coquelicots Montechois rugby
	Union Sportive Montalbanaise



B. ORGANISATION GENERALE DE LA PHASE REGIONALE

1- LA PHASE BRASSAGE REGIONALE OCCITANIE

- Les **39** associations sont réparties en 7 poules géographiques de 5 ou 6 équipes.
- Les équipes se rencontrent en matchs « Aller » selon le calendrier ci-après.
- Le calcul des "points terrain" s'effectue selon les dispositions prévues à l'article 341.1.1 des Règlements Généraux de la F.F.R.

A l'issue de la phase de brassage :
18 clubs participeront à une compétition « Excellence » (cf chapitre 2)
21 clubs participeront à une compétition « Promotion » (cf chapitre 3)

Le calendrier de la phase brassage

J1	**20/09/2026**
J2	**27/09/2026**
J3	**04/10/2026**
J4	**18/10/2026**
J5	**25/10/2026**
REPLI	**11/10/2026**

2- LA PHASE QUALIFICATIVE EXCELLENCE (A LA SUITE DES BRASSAGES)

2-1 Qualification championnat régional Occitanie FED2

Les équipes se rencontrent en matchs « Aller / Retour » selon le calendrier ci-après, soit un total de **10 journées maximum**.

3 poules de 6 équipes - Jeu à XV uniquement.

A1	**15/11/2026**	**R1**	**17/01/2027**
A2	**22/11/2026**	**R2**	**24/01/2027**
A3	**06/12/2026**	**R3**	**07/02/2027**
A4	**13/12/2026**	**R4**	**28/02/2027**
A5	**10/01/2027**	**R5**	**14/03/2027**
REPLI	**29/11/2026 20/12/2026**	**REPLI**	**07/03/2027**

A L'issue de cette phase un classement général des équipes est réalisé de la façon suivante :
Classement des 1ers de poule entre eux,
Classement des 2èmes de poule entre eux,
Classement des 3èmes de poule entre eux,
Et ainsi de suite….

Les 2 premières de chaque poule ainsi que les 2 meilleures 3eme seront qualifiées pour les ¼ de finale de la ligue (8 équipes)
Pour le Championnat de France, X équipes seraient qualifiées (en attente du nbre d'équipes attribuées par la FFR)

PHASES FINALES REGIONALES FEDERALE 2 (Excellence) :

Les 2 premières équipes de chaque poule du Niveau A ainsi que les 2 meilleures 3eme sont qualifiées pour les ¼ de finales du Championnat Ligue (8 équipes)

CALENDRIER FINALES REGIONALES OCCITANIE	
¼ DE FINALE	28/03/2027
½ FINALES *	04/04/2027
FINALE *	11/04/2027

La ½ finale et la finale se joueront sur terrain neutre (1/4 de finale sur terrain du mieux classé à l'issue des phases qualificatives)

Si pas de terrains neutres disponibles, la ½ finale sera également sur le terrain du mieux classé
En cas de phénomènes météorologiques, les dates et horaires des finales peuvent être modifiés

CALENDRIER CHAMPIONNAT DE FRANCE

Fédérale 2 Féminine	
1/16ème DE FINALE	02/05/2026
1/8ème DE FINALE	09/05/2026
¼ DE FINALE	16/05/2026
½ FINALES	30/05/2026
FINALE*	06/06/2026

**Dans le cadre du Jour des Finales Féminines*

Le tableau des oppositions sera communiqué en même temps que le nombre de qualifiés en championnat de France.

2-2 Excellence Fed2 féminines

Les 10 équipes non qualifiées du niveau A en championnat de France disputeront la

Coupe d'Occitanie « Excellence »

A la suite des phases de qualification, les équipes restantes seront classées de 1 à 10 et se rencontrent en match « aller » uniquement, sur 4 journées suivant l'ordre des rencontres et le calendrier suivant :

	DATE	RENCONTRES				
Journée 1	**28/03/2027**	**10 C 1**	**9 C 2**	**8 C 3**	**7 C 4**	**6 C 5**
Journée 2	**04/04/2027**	**1 C 9**	**2 C 8**	**3 C 7**	**4 C 6**	**10 C 5**
Journée 3	**25/04/2027**	**8 C 1**	**7 C 2**	**6 C 3**	**5 C 4**	**9 C 10**
Journée 4	**16/05/2027**	**1 C 7**	**2 C 6**	**3 C 5**	**10 C 4**	**9 C 8**

Repli	**18/04/2027**
	02/05/2027

Les 8 premiers sont qualifiés pour la phase finale (1/4 finales) jeu à XV uniquement.

CALENDRIER FINALES COUPE EXCELLENCE OCCITANIE	
¼ DE FINALE	30/05/2027
½ FINALES *	06/06/2027
FINALE *	Dimanche 13/06/2026

La ½ finale et la finale se joueront sur terrain neutre (1/4 de finale sur terrain du mieux classé à l'issue des phases qualificatives)

Si pas de terrains neutres disponibles, la ½ finale sera également sur le terrain du mieux classé

En cas de phénomènes météorologiques, les dates et horaires des finales peuvent être modifiés

3- COUPE OCCITANIE « PROMOTION » (A LA SUITE DES BRASSAGES)

Les équipes non qualifiées en Excellence à la suite des brassages disputeront

Coupe d'Occitanie « Promotion »

- Constitué des 21 autres équipes engagées et non qualifiées en niveau A
- Possibilité de jouer XII et X
 LIMITE A 4 rencontres hors phases brassage – si dépassement, exclus des phases finales

Lors d'une rencontre, si une équipe se présente avec un effectif ne lui permettant pas de jouer sous la forme de jeu à XV, il lui sera permis de jouer sous une forme de jeu à effectif réduit, soit :

- De 13 à 15 joueurs, et en respectant les minima en termes de joueurs de 1ère ligne : jeu à XII ;
- De 11 à 12 joueurs, et en respectant les minima en termes de joueurs de 1ère ligne : jeu à X (mêlées poussées).

Le **nombre de joueurs inscrits sur la feuille de match** détermine donc la forme de jeu.
L'équipe non-responsable de la forme de jeu à effectif réduit pourra disposer de son effectif maximal
Si une équipe se présente avec moins de 9 joueurs, elle sera alors considérée comme forfait, en raison d'un effectif insuffisant.

Le calendrier de la phase qualificative Promotion FED2 jusqu'à la finale du 20/06/2027

A1	**08/11/2026**	**R1**	**31/01/2027**
A2	**15/11/2026**	**R2**	**07/02/2027**
A3	**22/11/2026**	**R3**	**28/02/2027**
A4	**06/12/2026**	**R4**	**07/03/2027**
A5	**13/12/2026**	**R5**	**21/03/2027**
A6	**10/01/2027**	**R6**	**28/03/2027**
A7	**17/01/2027**	**R7**	**25/04/2027**
REPLI	**29/11/2026** **20/12/2026**	**REPLI**	**14/03/2027** **04/04/2027**

CALENDRIER FINALES COUPE PROMOTION OCCITANIE	
1/4 DE FINALE	**30/05/2027**
1/2 FINALES *	**06/06/2027**
FINALE *	**Dimanche 13/06/2026**

JEU A XV UNIQUEMENT A PARTIR DES 1/4 DE FINALES

La ½ finale et la finale se joueront sur terrain neutre (1/4 de finale sur terrain du mieux classé à l'issue des phases qualificatives)
Si pas de terrains neutres disponibles, la ½ finale sera également sur le terrain du mieux classé
En cas de phénomènes météorologiques, les dates et horaires des finales peuvent être modifiés

Pour toute les phases de la compétition, le calcul des "points terrain" s'effectue selon les dispositions prévues à l'article 341.1.1 des Règlements Généraux de la F.F.R.

** Important : L'ordre des équipes dans les poules ne conditionne pas le calendrier des oppositions pour la saison 2026/2027.*

Pour toute les phases de la compétition, le calcul des "points terrain" s'effectue selon les dispositions prévues à l'article 341.1.1 des Règlements Généraux de la F.F.R.

RAPPEL : MATCHES REPORTES

Disposition spécifique appliquée par la Ligue Occitanie :

Le seul report règlementaire qui peut être demandé par un club est consécutif à la fermeture du stade à la suite d'un arrêté municipal.
Le club possède plusieurs stades homologués**, fournir obligatoirement tous les arrêtés de fermeture.**
Ne seront pris en compte uniquement les arrêtés adressés exclusivement par les clubs.

Un match reporté à la suite d'un arrêté municipal de fermeture se jouera **obligatoirement** à la 1ère date de repli prévue dans le calendrier officiel.
L'indication **« Repli »** dans le calendrier signifie que cette date disponible est réservée par la commission des épreuves pour programmer une ou des rencontre(s) qui n'auraient pu se jouer à la date prévue au calendrier initial.

Il ne s'agit, en aucun cas d'une date « Libre » laissée à la disposition des clubs. Tout club qui ne disputerait pas une rencontre reportée sur une date de « Repli » sera considéré comme « Forfait » pour cette rencontre.

En tout état de cause dans l'hypothèse en cas de 2e demande de report, une équipe qui ne pourra pas jouer sur son terrain ou sur un terrain de remplacement **devra aller jouer sur le terrain de son adversaire.**

En clair cela veut dire qu'elle jouera son match aller et retour chez son adversaire

Si le match ne se joue pas l'équipe concernée aura match perdu par forfait

Rajout : À la suite d'un arrêté municipal de fermeture des installations sportives, la demande de report doit être envoyé à la commission des Epreuves au plus tard le vendredi avant 17h00 compte tenu des horaires d'ouverture des municipalités.

Tout report reçu après cet horaire, sera instruit pas la commission des Epreuves et pourra faire l'objet d'un refus avec possibilité d'inversion de la rencontre ou application de l'article 313 des RG de la FFR.

3- CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FEDERALE 2 FEMININE

- Le championnat de France de Fédérale 2 Féminine débutera en 1/16ème de finale.
- Les oppositions du championnat de France de Fédérale 2 Féminine seront établies selon le tableau des oppositions ci-dessous **(en attente FFR)**
- Les rencontres de Championnat de France se dérouleront sur terrain neutre.

QUALIFIES EN CHAMPIONNAT DE FRANCE

Ligue ou regroupement de ligues	Nombre d'équipes engagées	Nombre de qualifiés en phase finale
Occitanie	En attente FFR	En attente FFR
IDF + HDF	En attente FFR	En attente FFR
Nouvelle-Aquitaine	En attente FFR	En attente FFR
AURA + BFC + GE	En attente FFR	En attente FFR
GRAND-OUEST	En attente FFR	En attente FFR
PACA + CORSE	En attente FFR	En attente FFR

➢ AFFECTATION POUR LA SAISON 2027/2028 ACCESSION À LA FEDERALE 1 FEMININE

Les 4 associations qualifiées pour les ½ finales du Championnat de France de Fédérale 2 Féminine seront promues en Fédérale 1 Féminine pour la saison 2027/2028

Situation d'annulation ou de report de rencontre

Procédure en cas de changement le vendredi précédent la rencontre avant 16h30 *(contacter Antonin TENES au 0608129338**) :***

1/ appeler le club adverse afin de lui présenter la demande (demande changement de date, d'horaire, etc..) au plus tôt (voir contacts dans Ovale)

2/ avoir une acceptation verbale du club adverse.

3/ faire la demande de modification sur Ovale (avec un texte accompagnant la raison)

4/ envoyer un message à l'équipe adverse que la demande est bien formalisée (copie « feminines@occitanie-ffr.fr »)

5/ le club adversaire doit valider dans Ovale

6/ la ligue valide et effectue les changements nécessaires dans Ovale

Cas d'un changement le vendredi après 16h30 :

La procédure est identique mais il sera également nécessaire de joindre un responsable de la commission des épreuves concerné par téléphone

Jessica BOURSET 06 33 41 46 66 - j.bourset@occitanie-ffr.fr

Laurent LACOMBE 07 81 70 31 93 - l.lacombe@occitanie-ffr.fr

Ce ne sera que lorsque les 2 clubs concernés et la commission féminines auront validé que le changement devient officiel et les arbitres informés



Les informations concernant les rencontres avec les coordonnées des officiels de matchs sont dans Ovale

Nous vous rappelons qu'une modification de match sur un stade appartenant à un regroupement de club déclaré sera automatiquement accepté par la ligue. Vous devez néanmoins accepter sur Ovale en tant qu'équipe adverse.